

## VILLE DE GASSIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt deux*

*le : premier Décembre*

*Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame MARTIN Agnès, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Novembre 2022*

*PRESENTS : MM MATTON François, VILLETTE Séverine, SILVE Didier, VARINOT Siriane, DIGNAC Elisabeth, SIMONI Chantal, MURET Philippe, VOTA Serge, BERNE Hervé, BRUNET Sylvie, REYNAUD Patrice, BEC Florence, HERMELIN Grégory, CASCANT Mélanie, AMSTER Anthony, BRUNO Sébastien.*

Nombre de Conseillers :

en exercice	23
présents	17
votants	21

Absents ayant donné pouvoir :

*Madame WANIART Anne-Marie à Monsieur MATTON François,  
Madame MARCELLINO Anne-Marie à Madame MARTIN Agnès,  
Madame FUCHS Caroline à Monsieur HERMELIN Grégory,  
Monsieur JERIBI Karim à Madame VILLETTE Séverine,*

Certifié exécutoire

Préfecture

le :

Publiée ou Affichée

le :

Absents :

*Monsieur MARQUES Florian,  
Madame PESCH Solène.*

Secrétaire de séance : Madame VILLETTE Séverine.

N° 22/81

**OBJET : ENVIRONNEMENT - TOURISME : ADOPTION D'UNE CHARTRE D'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA PRESERVATION DES BANQUETTES DE POSIDONIE SUR LES PLAGES**

Madame Florence BEC, conseillère municipale, expose :

Les zones côtières de Méditerranée sont des habitats riches et fragiles qui abritent des écosystèmes précieux pour la résilience de nos côtes face au changement climatique.

L'herbier de posidonie en particulier, plante sous-marine à fleur présente uniquement en Méditerranée, assure de multiples fonctions écologiques. Qualifiée de forêt sous-marine, elle occupe seulement 1% des fonds mais regroupe 25% de la faune et de la flore méditerranéennes. C'est une espèce protégée au niveau national et européen.

La posidonie assure, sous toutes ses formes (vivante et morte), de multiples fonctions écologiques :

- Vivante, elle constitue à la fois un piège à carbone et un processus d'oxygénation du milieu marin (un herbier de posidonie stocke trois fois plus de carbone qu'une forêt tropicale). Elle sert également d'abris, de frayères et de nurseries à de nombreuses espèces et permet ainsi de maintenir une activité de pêche locale durable. Enfin, elle stabilise les fonds, sert de brises lames et disperse la houle sur les plages.
- Morte, ses feuilles assurent une protection contre l'érosion des plages en permettant de piéger les sédiments. Par ailleurs, sur les secteurs sableux, les feuilles mortes sont entraînées vers les dunes, ce qui permet de les stabiliser et d'apporter des nutriments aux végétaux endémiques qui s'y développent et représentent un support de biodiversité.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 22/81 DU 1er DÉCEMBRE 2022 (SUITE)

- Enfin, les banquettes de posidonie représentent des formations uniques de nos paysages méditerranéens et sont des écosystèmes complexes.

Le cycle d'accumulation et de reprise par la mer de ces banquettes fait partie du fonctionnement naturel de la plage. C'est la raison pour laquelle elles doivent être préservées.

Toutefois, une gestion raisonnée est parfois nécessaire et doit permettre de concilier préservation des milieux fragiles, limitation de l'érosion et enjeux touristiques.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est partenaire du projet européen POSBEMED2 (Posidonia BEaches in the MEDiterranean – dans le cadre du programme INTERREG MED 2014-2020) aux côtés de sept autres partenaires méditerranéens issus de cinq pays (Italie, Espagne, Chypre, Grèce, Croatie). Ce projet européen vise à accompagner les collectivités dans la gestion des banquettes de posidonies sur les plages de Méditerranée et à développer une approche plus durable du tourisme balnéaire en minimisant l'impact des activités humaines sur les écosystèmes côtiers en général et la posidonie en particulier.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est particulièrement intéressée aux enjeux de sensibilisation des usagers des plages et à la participation active de l'ensemble des parties prenantes locales.

Elle a ainsi mis en place une Charte d'engagement « Pour des Plages de Caractère en Méditerranée » et pour favoriser sa signature une plateforme de mobilisation en ligne permet à tout un chacun de signer la charte et de s'engager à son niveau. Elus locaux, citoyens, acteurs économiques ou gestionnaires de plage sont ainsi invités à agir concrètement pour des plages plus naturelles qui respectent le fonctionnement des écosystèmes côtiers méditerranéens.

Les signataires de la Charte d'engagement « Pour des Plages de Caractère en Méditerranée » partagent des valeurs et des objectifs communs formulés de la manière suivante :

Ensemble nous voulons :

- Des plages de Méditerranée reconnues pour leur caractère unique, naturel et authentique ;
- Des plages de Méditerranée gérées avec respect et attention particulière vis-à-vis de la faune et de la flore qui les habitent ;
- Des plages qui valorisent notre identité culturelle méditerranéenne ;
- Que l'économie balnéaire prenne en compte les services écosystémiques rendus par la posidonie ;
- Des plages saines qui reflètent la bonne qualité de nos eaux de baignades et des écosystèmes marins ;
- Préserver nos plages pour les générations futures et y favoriser la biodiversité ;
- Conserver la beauté et le caractère unique de nos paysages littoraux méditerranéens ;
- Des plages conviviales, libre d'accès à tous, sans déchets et faiblement artificialisées ;
- Des plages dont on respecte les fonctionnalités écologiques de manière à développer la résilience de nos côtes face au changement climatique.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 22/81 DU 1er DÉCEMBRE 2022 (SUITE)

Ensemble nous nous engageons à :

- Promouvoir la signature de la Charte dans notre entourage et nos réseaux ;
- Participer au développement des connaissances concernant l'écosystème de la plage et de la banquette et plus généralement des écosystèmes côtiers méditerranéens ;
- Sensibiliser, informer, éduquer, ou former les acteurs des plages, de manière à mieux connaître et protéger les banquettes et les écosystèmes côtiers méditerranéens ;
- Changer nos comportements et nos pratiques individuelles et collectives vis à vis de la présence de banquette de Posidonie sur les plages, de manière à agir constamment dans le respect des sites naturels qui nous accueillent ;
- Valoriser et diffuser les bonnes pratiques de gestion et d'aménagement des plages respectueux de la naturalité des sites, et encourager le partage d'expériences ;
- Participer à la promotion des solutions fondées sur la nature et au développement d'une approche écosystémique dans les aménagements de nos côtes méditerranéennes ;
- Respecter les réglementations régionales, nationales et européennes concernant l'herbier et la banquette de Posidonie ; ou promouvoir l'application d'une réglementation dans les pays ou régions où elle n'existe pas.

La commune de Gassin qui pratique une politique volontariste en matière d'environnement et d'écocitoyenneté, souhaite adhérer à la Charte d'engagement « Pour des Plages de Caractère en Méditerranée ».

En signant cette charte, la commune de Gassin s'engage aux côtés de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à soutenir la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature pour développer la résilience des littoraux de Provence-Alpes-Côte d'Azur face au changement climatique.

VU le Code de l'environnement ;

VU la délibération n°21-168 du 23 avril 2021 du Conseil régional approuvant le Plan climat « Gardons une COP d'avance » et ses objectifs « préserver et restaurer la biodiversité » et « adapter les littoraux au changement climatique » ;

VU la délibération n°22-193 du 29 avril 2022 du Conseil régional approuvant la mise en place du Parlement de la mer ;

### CONSIDERANT

- que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a pris des engagements dans le cadre du Plan climat « Gardons une COP d'avance » notamment à travers son objectif « préserver et restaurer la biodiversité marine » ;

- que pour une région à l'identité maritime affirmée, la résilience face au changement climatique et la transition souhaitée vers un modèle de développement durable passent nécessairement par une requalification de nos territoires littoraux ;

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 22/81 DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2022 (SUITE)

- que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur propose aux communes et intercommunalités du littoral régional de signer « la Charte d'engagement pour des plages de caractère en Méditerranée » ;
- qu'il s'agit de développer une approche plus durable du tourisme balnéaire en minimisant l'impact des activités humaines sur les écosystèmes côtiers en général et la posidonie en particulier ;
- que prendre la mesure et révéler le potentiel de développement économique et d'attractivité qu'offrent la mer et le littoral, concilier ce modèle de développement avec la préservation des milieux naturels littoraux et marins, le bien-être et la qualité de vie des habitants et des générations futures font partie des défis à relever en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- que l'ambition maritime portée par la Région implique une action forte en faveur de la réduction des vulnérabilités des espaces littoraux ainsi que de la préservation des milieux marins et littoraux, en complément des politiques volontaristes déjà initiées ;
- que les actions présentées s'inscrivent dans les objectifs du Plan climat de la Région « Gardons une COP d'avance », à savoir « Préserver et restaurer la biodiversité » et « Adapter les littoraux au changement climatique » ;
- que ces herbiers offrent des services écosystémiques dont la valeur est parmi les plus élevées au monde, terre et mer confondues : zone de nurserie et de frayère pour les poissons, stockage de carbone, production d'oxygène, fixation des fonds meubles, atténuation de la force de la houle et des courants, protection contre l'érosion des plages ;
- que la Région, partenaire du projet européen InterregMed POSBEMED2, accompagner les gestionnaires de plages dans des modalités plus vertueuses de gestion des banquettes de posidonie et que la Charte d'engagement « Pour des Plages de Caractère en Méditerranée » est un des principaux livrables du projet ;

Que la Commune de Gassin a réalisé les actions suivantes :

- depuis 2 ans, la Commune de Gassin investit dans des ancrages écologiques pour l'ensemble des 63 bouées. Il reste à investir en 2023 pour achever le plan d'eau de balisage. Ainsi plus aucune posidonie ne sera arrachée par le raclage des chaînes métalliques,
- la Commune de Gassin collecte les déchets sur la plage de façon manuelle et non mécanisée. Ce nettoyage permet de conserver la posidonie échouée sur le trait de côte.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE des suffrages exprimés** :

- **APPROUVE** les termes de la Charte d'engagement « Pour des Plages de Caractère en Méditerranée » dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS n° 22/81 DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2022 (SUITE)**

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer électroniquement cette Charte sur la plateforme [www.act4posidonia.eu](http://www.act4posidonia.eu) au nom de la commune de Gassin ;
- **REMPLE** les fiches action relatives aux actions spécifiquement choisies ou établit un plan d'action global et s'engage à mettre en œuvre les actions inscrites pour contribuer à la préservation des banquettes de posidonie sur les plages ;
- **DÉSIGNE** un élu et un agent technique référent de la mise en œuvre des actions ou du plan d'action ;
- **COMMUNIQUE** sur les actions engagées et les résultats obtenus auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre des délibérations.  
Fait et délibéré en séance le 1<sup>er</sup> Décembre 2022  
Le Maire,  
Anne-Marie WANIART

